Conditions générales de vente

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les livraisons de marchandises (machines, appareils, pièces de rechange, consommables, etc.) ainsi qu'à tous les services (uniques ou récurrents).

En passant commande, le client accepte les présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent en tout cas sur toute autre condition d'achat du client. Ces dernières ne sont valables que si elles ont été expressément confirmées par Hilpert. Il en va de même pour les conditions différentes contenues dans les commandes du client.

2. Délais

Seuls les délais expressément garantis par Hilpert sont contraignants. Les délais sont prolongés en conséquence, si

a) le client ne communique pas à temps les indications nécessaires ou s'il les modifie ultérieurement;
b) le client est en retard dans ses travaux ou dans l'exécution de ses obligations contractuelles;
c) le client ne respecte pas les conditions de paiement;
d) des obstacles ne relevant pas de la responsabilité de Hilpert surviennent ; en font également partie les livraisons tardives ou défectueuses, pour autant que Hilpert ait pris de son côté toutes les dispositions raisonnables.

Toute indemnisation pour un éventuel dommage dû au retard est exclue dans la mesure où la loi le permet.

3. Réception

Si aucune procédure de réception particulière n'a été convenue, le client doit vérifier lui-même l'ensemble de la livraison et des services fournis.

Immédiatement après réception, le client vérifie l'identité, la quantité, les dommages de transport visibles de l'extérieur et les documents d'accompagnement de la livraison. Les éventuels défauts doivent être signalés dans un délai de trois jours ouvrables à compter de leur découverte. Dès que possible, il contrôle également les autres conditions.

Le client doit immédiatement signaler les éventuels défauts. Les marchandises et les services sont réputés acceptés si aucune notification de défaut n'est reçue dans les trente jours suivant la livraison ou la prestation de services ou s'ils sont utilisés à des fins économiques, notamment lorsque le client produit sur une machine.

4. Sécurité

Le client est responsable de l'installation et de l'utilisation des marchandises ainsi que de leur combinaison avec d'autres produits. Il doit faire preuve de la diligence nécessaire et respecter tous les aspects de sécurité. Hilpert n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Le client est tenu de transmettre à l'utilisateur, sous une forme appropriée, toutes les informations nécessaires à la sécurité. Le cas échéant, il se procure lui-même les connaissances nécessaires à cet effet.

5. Garantie

Dans le cadre de la garantie, Hilpert répare les éventuels défauts et remplace les pièces défectueuses. Si un défaut ne peut pas être éliminé, le client a droit à une réduction de prix appropriée. Toute autre revendication au titre de la garantie, en particulier la réparation de dommages consécutifs, est exclue dans la mesure où la loi le permet.

Pour les pièces de rechange, la période de garantie est de trois mois, pour les machines et les appareils de douze mois à compter de la livraison, sauf accord particulier. La reconnaissance ou la réparation d'un défaut n'interrompt pas les délais de garantie et de prescription.

6. Autres responsabilités

Toute autre responsabilité est exclue dans la mesure où la loi le permet. Une éventuelle responsabilité légale est limitée à la somme assurée par l'assureur responsabilité civile de Hilpert.

7. Valeur minimale de commande

Le montant minimum de commande est de 150 CHF net de marchandises. Pour les commandes d'une valeur inférieure, le montant minimum de 150 CHF est facturé, TVA légale en sus.

8. Prix et paiement

Sauf mention contraire, les prix s'entendent en francs suisses, hors TVA, taxes, redevances, droits de douane, transport, emballage, assurance, installation et mise en service. S'y ajoutent d'éventuels frais supplémentaires si le client ne remplit pas ses obligations ou ne les remplit pas à temps, notamment si des conditions de construction ou des installations nécessaires à l'exploitation font défaut.

Les factures sont payables net dans les trente jours à compter de la date de facturation. Les retards dans la réception ne donnent pas droit à un report des délais de paiement.

Si le client ne respecte pas les délais de paiement, Hilpert peut fixer un délai supplémentaire raisonnable. Si le client ne paie pas la totalité du montant dû dans ce délai, Hilpert peut résilier le contrat et exiger la restitution des produits livrés.

9. Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les relations juridiques entre le client et Hilpert sont soumises au droit suisse, quelle que soit leur nature juridique, dont le droit matériel à l'exclusion des conventions internationales et à l'exclusion des normes relatives aux conflits de lois. Le for exclusif est le siège de Hilpert. Hilpert peut également saisir le tribunal du siège du client.